

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

77073 / MCB  
Objet

TARIF DU CAVEAU DEPU-  
SITOIRE

DATE DE CONVOCATION

~~27 juin 1977~~

DATE D'AFFICHAGE

~~27 juin 1977~~

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	25
Nombre de votants	27

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix sept*  
le *vingt sept juin* à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LACHAUD, BOUCHET, LIS,  
BOUTET, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET,  
FABER, BOTSARD, GUICHAOUA, BOLLAN, BROTREAU, BERLAND, DUFELL,  
Mme TACQUET, Mlle PELLETIER, CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU  
Melle FOUCHE par Me DUFOUR

Absents : MM.

M *onsieur MONTRON*

a été élu Secrétaire.

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par  
délibération du 23 MARS 1974.

Compte tenu de l'évolution de la situation économique  
il y a lieu de procéder à un relèvement de ces tarifs. Toute-  
fois, compte tenu des dispositions légales et réglementaires  
actuellement en vigueur, le taux d'augmentation ne peut être  
supérieur à 6,50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les propositions de la Commission des Finances en date  
du 15 JUIN 1977,

DECIDE :

de fixer le tarif progressif suivant à compter du 1er  
JUILLET 1977 :

	<u>Pour mémoire</u> <u>Anciens tarifs</u> <u>1974</u>	<u>Nouveaux tarifs</u> <u>à compter du</u> <u>1er Juillet 1977</u>
- Par jour les deux premiers mois	1 F	1,05 F
- Par jour , les mois suivants	2 F	2,15 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au Registre, M. les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Maire,

